

Tableau de bord de suivi des préconisations du SAGE

06/02/14

Préconisation du SAGE		Mise en œuvre	Veille	non engagée	engagée	terminée	Remarques
PR1 Se donner les moyens de respecter la directive cadre Européenne sur l'eau							
PR1a	Poursuivre et entreprendre les efforts immédiatement réalisables	Collectivités et usagers	État				
PR1b	Limiter les dégradations futures par une consultation précoce de la CLE afin d'orienter tout projet vers une approche DCE compatible	Collectivités Assainissement	État				
PR1c	Adapter le programme au fur et à mesure des connaissances, circonstances et évaluation « État – Pression - réponses »	CLE	CLE				
QUALITE DE L'EAU							
C1 Mettre en place un suivi local de la qualité de l'eau							
C1a	Établir un État de référence	SMABB	SMABB + Financeurs				Étude campagne qualité 2007
C1b	Définir un réseau de mesures pérenne	SMABB	SMABB + Financeurs				Fiche Action Contrat de rivière
C1c	Mettre en place le suivi des indicateurs pour le SAGE et le Contrat de rivière	SMABB + maîtres d'ouvrages	SMABB + Financeurs				Fiche Action Contrat de rivière
C5 Améliorer la connaissance des rejets et leur impacts							
C5a	Mesures d'auto-surveillance rejet et milieu pour les ICPE	maître d'ouvrage	DREAL				
C5b	Mesures d'auto-surveillance rejet et milieu pour les IOTA	maître d'ouvrage	DDAF (DDT)				
C5c	Mesures d'auto-surveillance rejet et milieu pour les déversoirs d'orage	maître d'ouvrage	DDAF (DDT)				
C5d	Méthodologie pour améliorer (optimiser) l'auto-surveillance	SMABB	CLE				
C5e	Élargir l'auto surveillance aux infrastructures en zones sensibles	État / maître d'ouvrage	CLE				
P1 Promouvoir le partage de la capacité des milieux récepteurs							
P1a	Veille technique	SMABB	CLE				
P1b	Appui technique aux collectivités compétentes en eau pluviale et assainissement (guide)	SMABB	CLE				
P1c	Veille sur le cumul des projets : pressions	ETAT puis observatoire	CLE				
P1d	Sensibilisation des décideurs aux approches concertées	SMABB	CLE				Animation
M1 Adapter les rejets d'eau pluviale à la capacité des milieux récepteurs							
M1a	Réaliser ou rendre plus ambitieux les zonages assainissements « eau pluviale »	Communes et EPCI	CLE, État et Financeras				
M1b	Envisager des Schémas Directeurs pour programmer les actions	Communes et EPCI	CLE				
M1c	Traduire les zonages dans les PLU pour pouvoir agir via les autorisation d'urbanisme	Communes et EPCI	Financeurs				
M1d	Attendus d'un dossier relevant du régime des IOTA	Pétitionnaire, DDAF, SNRS	Services instructeurs				
M1e	Attendus d'un dossier relevant du régime des ICPE	Pétitionnaire, DRIRE et DDSV	Services instructeurs				
PR2 Promouvoir l'approche globale des systèmes d'assainissement à l'échelle d'une collectivité d'une part et d'une masse d'eau d'autre part							
PR2a	Améliorer connaissance et fonctionnement des réseaux	Collectivités assainissement	État				
PR2b	Améliorer le fonctionnement es systèmes de traitements et / ou requalifier les stations d'épuration	Collectivités Assainissement	État				
PR2c	Élaborer des Schémas Directeurs où il n'en n'existe pas	CLE, Financeurs	CLE, Financeurs				
PR2d	Synthèse des Schéma Directeurs pour anticiper les priorités à l'échelle des masses d'eau	SMABB	Financeurs				
PR2e	Établir un Schéma d'assainissement collectif à l'échelle de la vallée de l'Hien	Gestionnaires concernés	État				Fiche Action Contrat de rivière
PR3 Protéger les captages AEP d'importance particulière							

PR3a	Actualiser la liste des captages d'importance particulière et poursuivre les actions préventives	CLE	État				
PR3b	Établir par arrêté préfectoral les limites de l'aire d'alimentation préférentielle et les règles de gestion applicables pour la plaine du Catelan, zone d'importance particulière pour l'approvisionnement futur.	CLE, État	CLE				
PR3c	Éviter toute extension de carrière dans cette même zone	État (DRIRE)	CLE				Schéma départemental des carrière

PR4 Pollution toxique : des substances prioritaires en vue de leur élimination du milieu

PR4a	Hiérarchiser les substances sur lesquelles il faut inciter à des politiques d'actions volontaires	CLE, État	CLE				Objectif Bourbre et Partenaires pour l'eau
PR4b	Insuffler / Dynamiser des programmes d'action volontaires	CLE, État	CLE				
PR4c	Présenter des projets ICPE cohérents avec PR4a	Pétitionnaire, État	CODERST				
PR4d	Présenter des dossiers de déclaration ou d'autorisation loi sur eau cohérents avec PR4a	Pétitionnaire, État	CODERST				

RESSOURCE ET PRELEVEMENTS

C6 Mieux connaître les prélèvements de toute nature							
C6a	Établir et mettre à jour un registre géoréférencé des prélèvements	Services de l'État	Services de l'État				
C6b	Sensibiliser les pétitionnaires à leurs obligations (cf E8)	cf E8	cf E8				Réflexion globale
C6c	Suivre à l'échelle du bassin la somme des prélèvements par aquifère	A définir	CLE				Cadre de l'observatoire de l'eau

E3 Promouvoir des actions de développement local à bénéfice partagé avec la ressource en eau							
E3a	Faire valoir les liens à optimiser avec l'enjeu eau dans les actions avec les CDRA	SMABB + maîtres d'ouvrages	CLE + Région				Animation
E3b	Développer les relations entre les politiques de l'eau et les politiques sectorielles faciliter la décision	CLE	CLE + Agence de l'eau				Animation

P2 Promouvoir le partage de la ressource							
P2a	Sensibiliser les différents usagers (non gaspillage pour chaque usage, réduction des usages)	cf E8	CLE				Animation
P2b	Ajuster mieux les prélèvements pour chaque usage	Usagers	Financeurs				Agricoles en cours
P2c	Promouvoir les schémas collectifs de réduction des prélèvements en temps de crise (motiver anticiper)	État / Usagers	CLE				
P2d	Veiller à l'adéquation besoin – ressource en anticipant	État / Usagers	CLE				
P2e	Ne pas négliger d'ajuster les usages aux ressources	Usagers	Etat + Financeurs				

P3 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable à partir des ressources du bassin							
P3a	Établir un supra « Schéma directeur » des collectivités gestionnaires de l'AEP	SMABB + Collectivités AEP	CLE				
P3b	Actualiser chaque année les priorités d'action de prévention des pollutions sur les captages AEP	CLE	Etat				
P3c	Poursuivre et renforcer les interconnexions	Collectivités AEP	Financeurs				
P3d	Développer un point de secours sur la Plaine du CateLAN	A définir suite à PR3a	CLE				
P3e	Conditionner tout nouveau prélèvement, autre que destiné à la production d'eau potable, au respect des volumes et débit max autorisés à ce jour	ETAT	CLE				
P3f	Définir le volume max autorisé à la date d'approbation du SAGE	ETAT	CLE				

P4 Envisager une charte de vigilance pour tout point d'accès à la ressource et captages abandonnés (SDRE)							
P4	Envisager une charte de vigilance pour tout point d'accès à la ressource et captages abandonnés (SDRE)	A préciser dans le SDRE	CLE				

AGRICULTURE

E4 Reconnaître qu'enjeux agricoles et gestion équilibrée de la ressource en eau sont liées							
E4a	Rechercher des projets de territoire et actions de développement rural offrant de nouvelles filières à l'agriculture au regard de l'enjeu zones humides / zones inondables	Acteurs du territoire	CLE + Financeurs + Profession				
E4b	Porter dans les instances concernées l'enjeu d'une gestion foncière à bénéfice partagé	Acteurs du territoire	CLE + Profession				

PR5 Orienter la stratégie de bassin de maîtrise des pollutions diffuses agricoles en vue de pérenniser les mesures efficaces							
PR5a	Poursuivre les efforts à la parcelle en visant la limitation de l'usage des substances indésirables, au moyen d'aides agro-environnementales dans le cadre d'opérations coordonnées à l'échelle d'un captage.	Gestionnaire AEP, Profession	DDASS CLE				
PR5b	Identifier la nature des contraintes individuelles effectives (sur ces cas concrets) et étudier les conditions pour les lever	Gestionnaire AEP, Profession	Financeurs				
PR5c	En tirer (de PR5b) des orientations pour favoriser l'adoption volontaire de telles mesures par choix socio-économique	A définir	CLE / CDRA				
PR5d	Poursuivre sensibilisation et transfert de savoir-faire autour des points précédents et autour des bonnes pratiques	A définir	CLE et Financeurs				
PR5e	Rapport annuel des moyens mis en œuvre et échange avec la CLE	porteurs d'action	CLE et Financeurs				Terre et Eau

URBANISME

E5 Ce que le SAGE demande au SCOT							
E5a	Associer la CLE aux réflexions des Syndicat mixtes Porteurs de SCOT	CLE / SM SCOT	Etat				Pas officiellement avec les élus

E5b	Prendre en compte la disponibilité de la ressource et la capacité du milieu dans le SCOT	SM SCOT	Etat				
E5c	Veiller à la cohérence Inter-SCOT	CLE / SM SCOT	CLE				

E6 Ce que le SAGE demande au PLU

E6a	Vérifier la compatibilité des PLU avec les capacités locales AEP et assainissement	Communes et Intercommunalités	DDE + CLE				
E6b	Vérifier la compatibilité avec les diverses préconisations du SAGE / PLU	Communes et EPCI	DDE + CLE				
E6c	Réviser les PLU pour mise en compatibilité	Commune ou EPCI	CLE				



FINANCE

E7 Développer les outils de mutualisation des coûts

E7a	Diffuser de l'information sur les dispositifs de mutualisation des coûts (PVR, DIG, PAE, ZAC..)	SMABB	CLE				
E7b	Préciser le partage de la compétence eaux pluviales et mettre en place la taxe collective, transport, stockage	SMABB / EPCI	CLE				
E7c	Afficher dans tout projet la récupération des coûts (qui paye pour qui)	Maîtres d'ouvrages	Financeurs				

COORDONNER SENSIBILISER

E8 Programmer les priorités et coordonner la sensibilisation							
E8a	Programme de sensibilisation / communication sur les enjeux du bassin	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière
E8b	Programme de sensibilisation / formation sur la mise en œuvre du SAGE	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière
C2 Poursuivre l'archivage local des chroniques pluvieuses							
C2a	Poursuivre l'archivage des données pluviométriques	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière
C2b	Analyser les relations pluie-débit en fonction de l'état hydrique des sols	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière - prévu
C2c	Établir des seuils d'alerte par calcul statistique	SMABB	CLE				Fonction des résultats C2b
C3 Développer le suivi local des niveaux d'eau							
C3a	Définir le réseau et les maîtrises d'ouvrages appropriées	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière
C3b	Mettre en place les suivis (nappes, sources, rivières, engorgements sols)	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière - prévu
E1 confirmer le rôle et les moyens de la CLE dans la mise en œuvre du SAGE							
E1a	Saisir la CLE pour avis le plus en amont des projets	Maîtres d'ouvrage	Ensemble des acteurs				
E1b	Organiser le bon fonctionnement de la CLE en révisant le règlement intérieur, pour formuler un avis	CLE	CLE				
E1c	Mobiliser, maintenir les moyens nécessaires au fonctionnement de la CLE et au suivi du SAGE	SMABB + autres communes	CLE				
E1d	Poursuivre la concertation pour faire vivre le SAGE, le réviser	SAGE	CLE				
E1e	Réviser la composition de la CLE	Préfet	CLE				
E2 Engager un contrat de rivière sur le bassin							
E2a	Candidature du SMABB pour porter un contrat de rivière	SMABB	CLE				
E2b	Conduite des études préliminaires, mobilisation des maîtres d'ouvrage et programmation budgétaire	SMABB					
E2c	Arbitrage des priorités opérationnelles	Comité de rivière	CLE				Comité de rivière constitué
E2d	Animation et mise en œuvre du contrat de rivière	SMABB + maîtres d'ouvrages	CLE				Contrat de rivière approuvé
C7 Centraliser et partager la connaissance locale liée à l'eau							
C7a	Définir un système d'archivage des données et de partage de la connaissance	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière
C7b	Mettre en place l'observatoire ainsi défini	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière
C7c	Mettre en place un site internet	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière
C7d	Valoriser la connaissance au service des acteurs et enjeux du territoire (moyens humains)	SMABB	CLE				
ALEAS INONDATIONS (versant et crues)							
M2 Mieux maîtriser l'exposition aux risques pour les aléas de versant							
M2a	Préciser l'aléa par sous bassin en tenant compte du transport solide et des obstacles	Commune ou EPCI	CLE				Etude St Jean de Soudain
M2b	En déduire un programme réaliste		CLE				
M2c	Traduire les zonages dans les PLU (via PPR) pour agir sur urbanisme	Communes	État				
M2d	Prendre en compte l'approche globale dans les dossiers relevant de la loi sur l'eau et en l'absence se recalcr sur un niveau de risque acceptable	Maitre d'ouvrage, DDAF, SNRS	État				
M2e	Prendre en compte l'approche globale dans les dossiers relevant du régime ICPE et en l'absence se recalcr sur un niveau de risque acceptable	Maitre d'ouvrage, DRIRE, DDSV	État				
M3 Affirmer le rôle des zones inondables dans la maîtrise des risques et renforcer l'écrêtement de crues							
M3a	Réaffirmer la nécessité de préserver les zones inondables et la limitation des enjeux en lit majeur	CLE, SMABB	CLE				
M3b	Déployer le maximum de moyen dans le contexte de forte pression foncière	Cf PVEU	Cf PVEU				
M3c	Poursuivre les projets d'écrêtement des crues (sur-stockage)	SMABB et autres collectivités	État				Fiche Action Contrat de rivière
M4 Mutualiser la réflexion à l'échelle des bassins de vie pour la précision des crues et l'organisation des secours							

M4a	Améliorer et partager la connaissance des relations pluie / débit pour optimiser la prévision et l'alerte	SMABB	CLE				Suite à l'étude pluie-débit voir si judicieux
M4b	Promouvoir la culture du risque	SMABB					
M4c	Mettre en commun la réflexion sur le volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde	Communes	SMABB ?				

INFRASTRUCTURE ET ICPE

PR6 Développer la stratégie de bassin de maîtrise des rejets des entreprises

PR6a	Exiger une autorisation de déversement conforme à l'article (L1331-10 du code de la santé publique à l'appui d'un dossier ICPE	Pétitionnaire DRIRE DSV	CODERST				
PR6b	Tenir un registre des autorisation de déversement	Collectivités réseaux	CLE				Fiche Action Contrat de rivière
PR6c	Remettre à jour (ou établir) les conventions de déversement sur l'existant	Collectivités réseaux + Step mixte	CLE				
PR6d	Sensibilisation des entreprises comme les collectivités et partage d'expérience	A définir	CLE				En lien avec E8 et en cours avec Objectif Bourbre
PR6e	développer des actions individuelles et collectives visant les rejets chroniques ou accidentels	profession	CLE et Financeurs				En lien avec E8 et en cours avec Objectif Bourbre
PR6e	Rapport annuel des moyens mis en œuvre et échange avec la CLE	porteurs d'action	CLE et Financeurs				

PR7 mettre en place une stratégie de bassin de maîtrise des pollutions liées aux infrastructures et zones urbanisées

PR7a	Établir et mettre en oeuvre une charte de bonnes pratiques avec les principaux gestionnaires et aménageurs	Gestionnaires	CLE				
PR7b	Mettre en conformité rétroactivement des points de rejets posant un problème avéré dans les EU EC	propriétaire de l'infrastructure	CLE				
PR7c	Attendus d'un dossier loi sur l'eau ou ICPE pour limiter le recours au désherbage	maître d'ouvrage	État				

PR8 Sensibiliser le grand public à ses pratiques polluantes

PR8a	Communiquer sur les pratiques individuelles	A définir	CLE				Fiche Action Contrat de rivière - phase 2 - prévu
PR8b	Sensibiliser et faciliter l'accès aux alternatives	A définir	CLE				

ZONES HUMIDES, ESPACES UTILES ET MORPHOLOGIE

PVEU1 rechercher et préparer des alternatives à la réduction de surface des espaces utiles pour l'eau

PVEU1a	Reconnaitre les Espaces Utiles pour l'Eau et les milieux aquatiques et les délimiter	SMABB	CLE, État				
PVEU1b	Exiger la recherche d'alternative pour les projets	État, Pétitionnaire	CLE				
PVEU1c	Veiller à ce que les PLU ne gaspillent pas les espaces utiles	Communes / État	CLE				
PVEU1d	Consulter la CLE en amont des projet	Pétitionnaire, services État	État				
PVEU1e	Communiquer, diffuser des retours d'expériences (guide technique) à l'attention des collectivités et aménageurs	SMABB, SCOT, Région ?	CLE				

PVEU2 Intégrer au mieux les projets inévitables dans les espaces utiles avant de corriger et compenser le cas échéant

PVEU2a	Fixer la terminologie : mesures intégratrices, correctives et compensatoires		État				
PVEU2b	Attendus d'un dossier de projets IOTA, ICPE ou DUP	Pétitionnaire	État				
PVEU2c	promouvoir la stratégie des Zones stratégiques de bassin sur l'ensemble du territoire	SMABB	CLE				

PVEU3 Au sein des zones stratégiques de Bassin distinguer les Espaces Utiles pour l'eau et les milieux à enjeux caractérisés

PVEU3a	Reconnaitre les Zones stratégiques de bassin		CLE, État				
PVEU3a	Délimiter au sein des Espaces Utiles la limite entre EU et EU EC	SMABB, CLE	CLE				

PVEU4 Protéger les Espaces Utiles à Enjeu Caractérisé et conditionner l'ouverture à l'urbanisation des espaces utiles à enjeu non caractérisé au travers des PLU

PVEU4a	Mettre en conformité les PLU pour les espaces utiles à enjeu caractérisé	commune	État				
PVEU4b	Mettre en conformité les PLU pour les espaces utiles à enjeu non caractérisé	commune	État				
PVEU4c	Attendus d'un dossier de projets IOTA ou ICPE dans les Espaces Utiles des zones stratégiques	commune	CLE				
PVEU4d	recommander une maîtrise d'ouvrage collective en cas de projet en EU EC	commune	CLE				

PVEU5 Concilier et organiser les vocations des « Espaces Utiles à Enjeu caractérisé de bassin » pour une préservation / restauration durable

PVEU5a	Établir des Schémas de vocation de zone humide et une stratégie de restauration		CLE				
PVEU5b	Recourir au plan d'action permettant d'imposer certaines de ces mesures si la mobilisation et les actions volontaires ne suffisent pas	ETAT	CLE				Conditionné par action PVEU5a

PVEU6 Agir pour la reconquête de fonctionnalité et la gestion patrimoniale des zones humides

PVEU6a	Communiquer / sensibiliser	SMABB + autres structures	CLE				d'autres structures en cours
PVEU6b	Encourager la mise en place d'outils de gestion et de protection	département	CLE				
PVEU6c	Mettre en œuvre la stratégie de restauration issue du Schéma de vocation zone humide si nécessaire par arrêté préfectoral	Comcom ou agglomération ?	CLE				
PVEU6c	Veiller à ce que l'EU pont de cour : seuil étang gonin bénéficie d'une protection : gestion patrimoniale appropriées ?		CLE				
PVEU7 Agir pour la reconquête de fonctionnalité morphodynamique des cours d'eau							
PVEU7a	poursuivre les actions sur la végétation des bords de cours d'eau (à faire évoluer)	SMABB	CLE				d'autres structures en cours
PVEU7b	Apprécier les potentialités de restauration physique des cours d'eau en fonction du bilan sédimentaire pour dans un premier temps saisir et argumenter toutes les opportunités puis réviser les objectifs	SMABB	CLE				Fiche Action Contrat de rivière
PVEU7c	Attendus des dossiers de projets	Pétitionnaire	CODERST				
PVEU7d	Communiquer en vue de l'acceptabilité des enjeux	CfE8	CfE8				
PVEU8 Adapter les moyens mis en œuvre pour la protection des espaces utiles au cas particulier des grandes infrastructures linéaires							
PVEU8a	intégration de la connaissance et des objectifs du SAGE le plus en amont possible et présentation du projet en CLE	Pétitionnaire	État				
PVEU8b	Prise en compte des conditions de la cohérence avec les objectifs du SAGE lors de l'enquête public DUP	Collectivité concernée	CLE				
PVEU8c	Entreprendre au plus tôt l'aménagement foncier d'intérêt communal ou intercommunal en concertation avec l'État	Conseil général sur saisine d'une des communes	CLE				
PVEU8b	Veiller à des commission d'aménagement foncier intercommunales	Conseil général	CLE, État				
C4 Achever la délimitation des zones humides et le porter à connaissance							
C4a	Achever la délimitation des zones humides sur l'ensemble du territoire	CG38 (AVENIR)	CLE				
C4b	Porter à connaissance (aux communes)	CG38 (à priori)	CLE				

Total sur 137 Préconisations

22	98	13
4		